

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
24 SEPTEMBRE 2010	
DATE D’AFFICHAGE	
24 SEPTEMBRE 2010	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	29
PRESENTS	25
VOTANTS	29

L’an deux mille dix

Le trente septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves HUSSON, Maire

Etaient présents : Mme Françoise GUIAVARCH – MM. Michel SOKOLOWSKI - Bruno COUTURIER - Pascal MALLET – Mme Annie CORNET - M. Jean-Pierre TREF – Mme Fabienne DENTIN – M. Patrick HODAN - Adjoint

MM. Jean-Pierre LE BIHAN - Jean-Baptiste MAITIA - Mmes Monique BELLIARD - Chantal BIDAULT - MM. Elian GUILLAS - Xavier FOUCHER – Mmes Corinne MALANDAIN - Valérie GONDROY - Marie-Thérèse JOUTEL - MM. Bernard BREJUN - Thierry MARETTE - Mmes Isabelle LOUVET - Carole PICHON - Christine BALTHAZARD – Agnès ARTIGUE – M. Hervé LARCHEVEQUE

Pouvoirs : Mme Catherine TAQUET à M. Elian GUILLAS  
 Mme Patricia TALANDIER à M. Jean-Pierre LE BIHAN  
 M. Gildas LE GUILLOUX à M. Jean-Yves HUSSON  
 M. Pascal BEAUDOUIN à M. Thierry MARETTE

Secrétaire de séance : M. Hervé LARCHEVEQUE

### BILAN DE LA CONCERTATION

Vu le code de l’urbanisme, notamment l’article L.300-2

Vu la délibération en date du 25 février 2010 engageant les procédures de révisions simplifiées et de modifications,

les modalités de la concertation s’étant déroulées dans les conditions suivantes :

- Information par insertions de mention dans un journal local
- Mise à disposition du public d’un registre en mairie où toutes observations pouvaient être consignées
- Exposition en mairie par le biais de panneaux d’affichage

aucune observation n’ayant été consignée sur le registre mis à disposition jusqu’à l’approbation des procédures,

le Conseil Municipal décide de clore la concertation.

à l’unanimité

### APPROBATION

Vu le code de l’urbanisme, notamment l’article L.123-13

Vu les délibérations en date du 25 février 2010 engageant les procédures de révisions simplifiées et de modifications et en fixant les modalités de concertation

Vu l’arrêté en date du 28 mai 2010 soumettant les projets de révisions simplifiées et de modifications du Plan Local d’Urbanisme à l’enquête publique

Vu les conclusions et l’avis favorable du Commissaire-enquêteur en date du 21 août 2010

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2010 tirant le bilan et clôturant la concertation

Considérant :

- que suivant les conclusions du rapport du Laboratoire Régional de Rouen - CETE Normandie Centre portant sur les investigations de l’indice de cavité souterraine sur la propriété de Madame METAUX et sur proposition de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, il y a lieu de procéder au retrait de la modification concernant l’inscription dans le Plan Local d’Urbanisme de l’indice de cavité souterraine n°76475-001.

**OBJET :**  
PLAN LOCAL  
D’URBANISME –  
REVISIONS  
SIMPLIFIEES /  
MODIFICATIONS –  
BILAN  
DE LA CONCERTATION -  
APPROBATION

- que suivant la suggestion du Commissaire Enquêteur concernant la zone U4, la rédaction de l'article 11-5 est modifiée comme suit afin d'en faciliter son application :

« Les menuiseries seront :

- d'aspect PVC, bois ou aluminium
- de teintes foncées non vives

pour respecter de préférence l'harmonie générale »

- que suivant le rapport du Commissaire Enquêteur, il est nécessaire de procéder à la rectification des erreurs matérielles relevées dans les dossiers de révisions simplifiées et de modifications du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique.

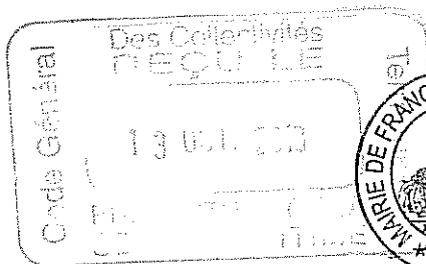
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les révisions simplifiées et les modifications du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Franqueville Saint Pierre,
  - les révisions simplifiées concernant :
    - l'intégration d'un projet communautaire de réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage
    - l'extension modérée d'un secteur d'habitat existant dont l'objectif est la sédentarisation de gens du voyage
    - l'intégration d'un projet communautaire de déchetterie
    - l'extension d'une zone constructible afin de satisfaire les besoins communaux en termes d'activités économiques
    - l'extension d'une zone urbaine intégrant un secteur situé en zone naturelle
  - les modifications concernant :
    - le règlement écrit et le zonage
    - les mises à jour des documents annexes

sachant que :

- les projets de révisions simplifiées et de modifications du PLU approuvé seront tenus à la disposition du public à la mairie de Franqueville saint Pierre, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 ainsi que les mercredis et samedis de 9h à 11h30
- la présente délibération sera affichée pendant un mois, en mairie et que mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
- la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs
- la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme approuvé à :
  - Monsieur le Préfet de la Région de Haute Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
- la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées précédemment, la date de prise en compte étant le premier jour de l'affichage.

à la majorité



Pour copie conforme au registre  
Le 8 octobre 2010

Le Maire

Jean-Yves HUSSON